



Rapport sur la situation en matière de Développement Durable au Pays de Fontainebleau

Vendredi 09 02 2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-058-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Préambule :

Le décret du 17 juin 2011 d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants.

L'article L 2311-1-1 du CGCT énonce que « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret.

Ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. » »

L'article D 2311-15 du CGCT prévoit que le rapport prend en compte, sous forme synthétique, les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du code de l'environnement et comporte deux parties :

- L'une relative au **bilan des actions conduites** au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- L'autre relative au **bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes (PCAET, PLH, PLUi, Schémas Directeurs...)** mis en œuvre sur son territoire.

En outre, une analyse des modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité, peut être élaborée à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le cadre de référence précité détaille de façon exhaustive et structurée tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose pour progresser et les outils pour mesurer l'avancée en matière de développement durable. Ainsi, il fournit un cadre évolutif.

Ainsi, le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques durant l'année écoulée.

Ce rapport se propose ainsi de présenter de manière synthétique l'interaction entre les ODD et les différentes actions communautaires. Il est organisé de 5 chapitres qui correspondent aux 5 finalités de Développement Durable :



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère



Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources



Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains



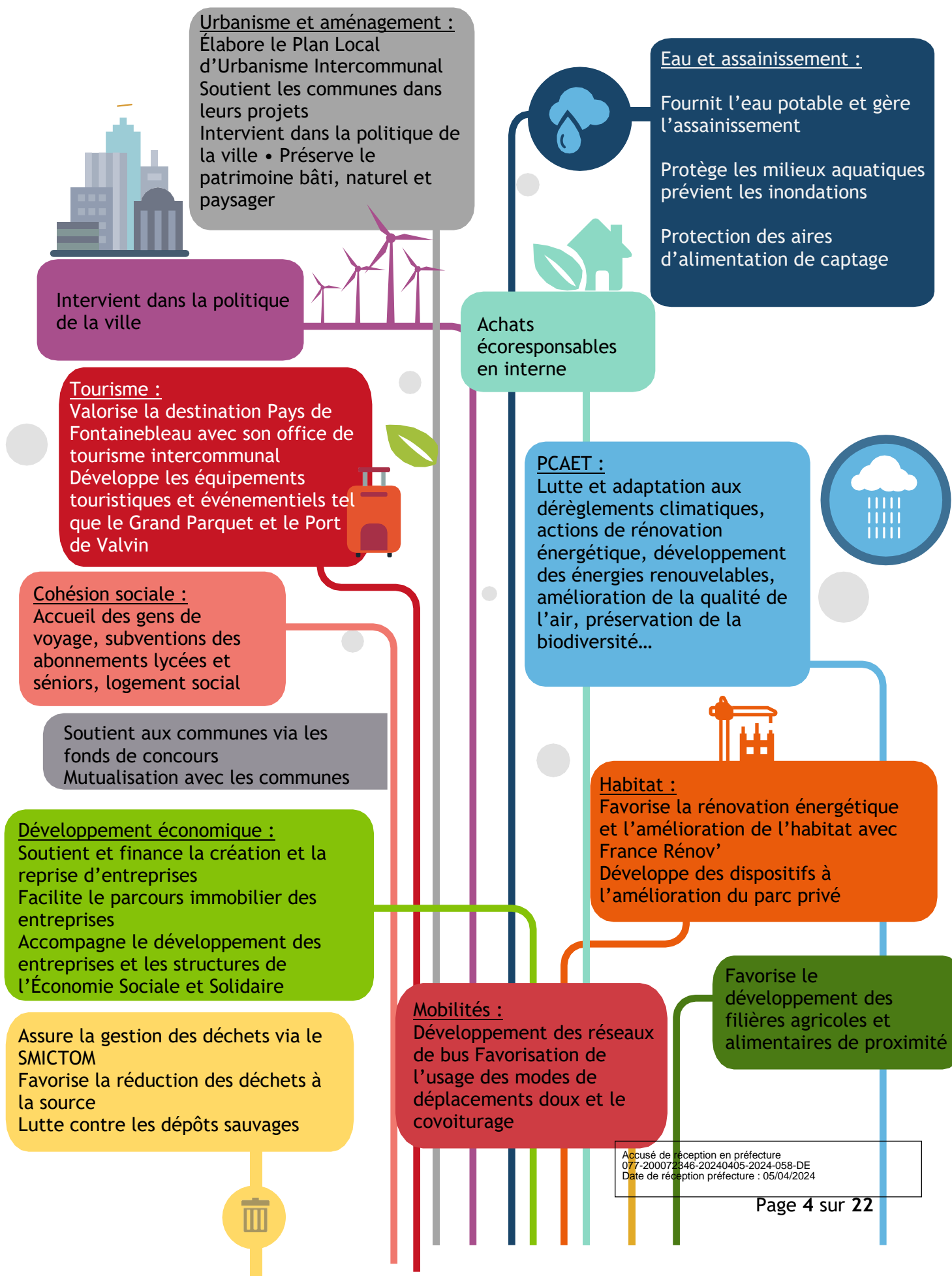
Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il est également opportun de préciser, à la fin de ce préambule, que les enjeux du développement durable sont interdépendants. Ainsi, certaines actions et politiques communautaires auraient pu être inscrites dans plusieurs chapitres. Néanmoins pour simplifier au mieux ce rapport, le choix a été fait de ne les mentionner qu'à une seule reprise.

La contribution de la communauté d'agglomération aux objectifs de développement durable se fait par ses différentes politiques de :



Ainsi que son Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 :

Conformément à la Loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté à l'unanimité, son PCAET lors du conseil communautaire, réuni le 10 décembre 2020. Ce document était en préparation depuis 2017 et couvre la période 2020-2026. Il définit la politique de transition écologique à l'échelle du territoire, dans l'objectif de répondre localement aux enjeux du dérèglement climatique.

La stratégie territoriale du PCAET, réaffirme les engagements ambitieux de l'agglomération d'ici 2050 visant à :

- Réduire de 46% la consommation énergétique du territoire
- Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre,
- Augmenter de 42% le recours aux énergies renouvelables.

Le PCAET identifie 31 défis à relever, organisés autour de 4 axes thématiques :

- **Amélioration de la performance énergétique du bâtiment,**
- **Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,**
- **Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,**
- **Adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.**

Fin 2023, le niveau d'avancement du Plan d'actions PCAET atteint 62%. Le bilan à mi-mandat de ce dernier, vient d'être validé par le COPIL qui s'est tenu le 28 novembre 2023.

C'est le document cadre de la feuille de route 2023-2026, année de révision du PCAET.

I- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère :

LES DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT :

- ✚ **Le déploiement du dispositif RECIF+ :** L'agglomération a répondu à un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour bénéficier du programme Rénovation des Immeubles de Copropriété en France (RECIF+). Ce programme a vocation à massifier la rénovation énergétique des copropriétés en France. Il propose pour cela des actions vers les collectivités territoriales, les copropriétaires, les syndicats et les professionnels du bâtiment et de la rénovation.
- ✚ **Lancement de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en lien avec le dispositif Action Cœur de Ville (ACV) :** Le bureau d'étude Citémétrie a été désigné lors du conseil communautaire de décembre 2022, pour la mise à jour de la convention (objectifs de rénovation énergétique, prise en compte du nouveau pilotage, actualisation des adresses RU, actualisation des aides financières) et le suivi-animation de l'OPAH-RU.
- ✚ **Lancement de l'étude pré-opérationnelle pour les 6 communes sans dispositif d'amélioration de l'habitat :** Le bureau Citémétrie, a été retenu en novembre 2022 pour réaliser l'étude pré-opérationnelle exigée par l'ANAH afin de faire le choix du dispositif le plus adapté à mettre en place pour les six communes du territoire qui ne disposent pas d'un outil facilitant la rénovation de l'habitat.
- ✚ **Le bilan de l'espace France Rénov' :** Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, a engagé « l'Espace Faire », devenu au 1^{er} janvier 2022, « France Rénov' », afin de sensibiliser et d'accompagner toute personne désireuse d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de son foyer.

Bilan des actes d'accompagnement France Rénov pour l'année 2023¹

| Logements individuels | | | | | | | Pourcentage | | | |
|-----------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|-------------|------|------|------|
| | Réalisé 2021 | Objectif 2021 | Réalisé 2022 | Objectif 2022 | Réalisés 2023 | Objectif 2023 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| A1 | 536 | 322 | 557 | 327 | 527 | 352 | A1 | 166% | 170% | 150% |
| A2 | 516 | 123 | 708 | 140 | 353 | 148 | A2 | 420% | 506% | 239% |
| A4 | 75 | 44 | 134 | 51 | 100 | 49 | A4 | 170% | 263% | 204% |
| A4bis | 0 | 14 | 8 | 13 | 10 | 14 | A4bis | 0% | 62% | 71% |
| Copro | | | | | | | | | | |
| | Réalisé 2021 | Objectif 2021 | Réalisé 2022 | Objectif 2022 | Réalisés 2023 | Objectif 2023 | | | | |
| A2 copro | 10 | 0 | 11 | 8 | 16 | 8 | A2 copro | - | 138% | 200% |
| A4 copro | 1 | 0 | 3 | 1 | 1 | 1 | A4 copro | - | 300% | 100% |
| A4bis copro | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | A4bis copro | - | 0% | 0% |
| B1 | 1 | 20 | 4 | 20 | 19 | 20 | B1 | 5% | 20% | 95% |
| B2 | 0 | 12 | 1 | 11 | 3 | 12 | B2 | 0% | 9% | 25% |

De plus, 16 dossiers ont été financés avec l'aide du Parc, pour un montant global de 92 828,57 € :

- 13 dossiers dans le programme d'intérêt général (PIG). Mis en place sur le territoire du PNRGF, en partenariat avec les services de l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le PIG vise à maintenir la population locale sur le territoire en améliorant sa qualité de vie. Le dispositif porte sur la lutte contre l'habitat indigne, la promotion du logement durable, le soutien aux loyers maîtrisés. Les objectifs du PIG ont été atteints un an avant sa fin programmée en 2024.
- 3 dossiers hors programme d'intérêt général. Il s'agit des aides octroyées, permettant de lutter contre la précarité énergétique des ménages tout en s'adressant à un plus large public que les aides du programme d'intérêt général. Elles sont mises en place afin de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat.

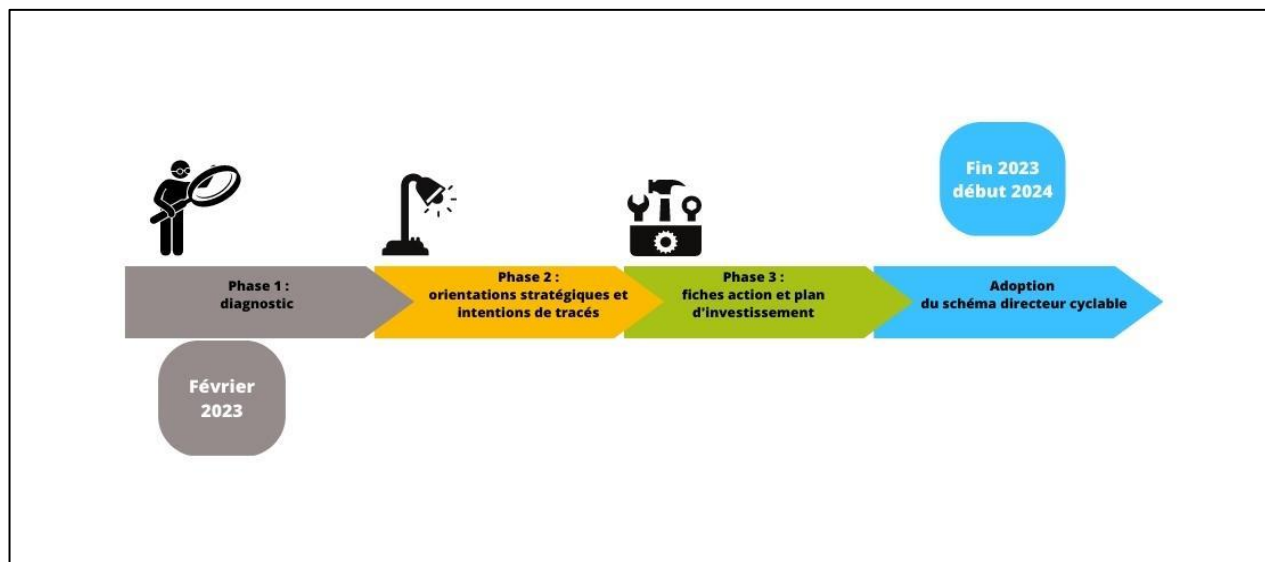
| Dossier financés | Gain énergétique | Gain GES |
|------------------|------------------|----------|
| Dossier PIG | 61 % | 84 % |
| Dossier Hors PIG | 77 % | 88 % |

¹ Légende du tableau A1 : Information de premier niveau / A2 : Conseil personnalisé / A4 : Accompagnement pour la réalisation des travaux / B1 : Information de premier niveau pour le petit tertiaire privé / B2 : Conseil personnalisé pour le petit tertiaire privé

LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE :

Depuis avril 2021, la CAPF administre la réflexion sur l'élaboration d'un plan vélo. Ce plan devra aboutir à la définition d'un plan d'actions en faveur du développement de l'usage du vélo sur le territoire. L'élaboration du schéma directeur cyclable du Pays de Fontainebleau est un projet visant à faire du vélo un mode de transport incontournable du quotidien tout en cherchant des synergies possibles avec des usages de loisirs ou touristiques. Il est justifié par de nombreux enjeux, notamment en termes d'écologie, de santé, de développement local et économique. Le but étant de rendre la pratique cyclable plus simple et plus attractive.

L'étude a démarré courant février 2023 et s'est terminée début 2024 :



Dans le cadre de la réalisation de ce schéma, le Pays de Fontainebleau a également mené en 2022, une enquête en ligne auprès de ses habitants, afin d'identifier les pratiques cyclables actuelles et les aménagements et services à développer afin de favoriser les pratiques cyclables notamment dans le cadre de déplacements quotidiens utilitaires.

Au total : 1.000 réponses environ, dont 87% sont des habitants du territoire.

La quasi-totalité des répondants affirment pratiquer le vélo (94%), ce qui peut potentiellement biaiser les réponses du questionnaire. La distance moyenne parcourue est de l'ordre de 8 km. Même si l'usage quotidien du vélo s'avère très répandu, 95% des répondants pratiquent le vélo principalement comme un loisir.

Parmi les axes et leviers d'action identifiés, il s'agit de :

- Favoriser la création de liaisons entre les communes avec une vocation utilitaire ;
- Mettre en place des mesures pour apaiser la circulation à l'approche des bourgs et améliorer la sécurité des usagers ;
- Sécuriser et faciliter l'accès aux 6 gares SNCF, ainsi qu'aux gares routières et aux aires de covoiturage ;
- Renforcer les infrastructures de stationnement pour les vélos.

Ambition : 262 km de liaison cyclable

Un objectif de 15% de part modale vélo

Développement de la pratique du vélo en forêt avec l'ONF : Le développement du vélo en forêt est un enjeu important pour la promotion de la mobilité douce. Au cours des réunions avec l'ONF (en janvier dernier), il a été proposé plusieurs axes de travail sur différents secteurs, permettant de relier les communes entre elles. Pour que cette initiative se concrétise, il est nécessaire de continuer la collaboration entre les différents acteurs impliqués et de trouver des solutions durables pour l'entretien et la sécurité des parcours de vélo en forêt.

Action de la collectivité sur son patrimoine :

- ✚ **Suivi et pilotage de la consommation énergétique :** La CAPF expérimente aussi un outil de suivi de la consommation de ses équipements sportifs et de ses bâtiments administratifs en gaz et en électricité. Cet outil a pour but d'aider notre collectivité à maîtriser sa consommation et à éviter les risques de surconsommation qui peuvent avoir lieu en dehors des périodes d'occupation des bâtiments.
- ✚ **Mesure d'économie d'eau :** La CAPF a engagé à partir du dernier semestre de 2022 une opération d'installation de matériels pour faire des économies d'eau visant l'ensemble de ses équipements, en partenariat avec « Jalex environnement ». Ces installations permettront d'économiser 20% du volume d'eau consommé annuellement par les équipements de l'agglomération soit environ 900 m³ d'eau économisés par an et 4 981 € sur une année d'exercice.
- ✚ **Décret tertiaire :** La CAPF a initié le travail annuel de déclaration de ses consommations énergétiques sur la plateforme OPERAT. Six bâtiments ont été identifiés comme soumis au décret tertiaire : Piscine de la Faisanderie, Complexe sportif François Comburieu, Gymnase André Poirier, Stade Pierre de Coubertin, Base nautique de la Magdeleine et l'accueil de loisirs de Cély.

Les bâtiments assujettis au décret tertiaire c'est **723 839kwh** soit **13.4%** de la consommation totale en électricité de la CAPF

- ✚ **Projet d'étude expérimentale de la géothermie de surface et d'amélioration de la performance des systèmes de chauffage/refroidissement :** Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (Mines Paris) s'est rapprochée courant 2021 de la CAPF afin de présenter un projet répondant aux enjeux ciblés au sein de cette action. Il s'agit d'un projet d'étude expérimentale de la géothermie de surface et d'amélioration de la performance des systèmes de chauffage/refroidissement. En 2022, un premier diagnostic du terrain a été réalisé afin de pré-identifier les sites éligibles au projet. Le Stop & work de Fontainebleau et le Gymnase de Chartrettes ont été fléchés pour accueillir ce dispositif expérimental. Fin 2022, une demande de subvention a été déposée auprès de l'ADEME afin d'étudier la faisabilité du projet, confiée au bureau d'études ANTEA ; il s'avère que le projet ne se réalisera probablement pas, les subventions espérées auprès de l'ADEME étant finalement bien moindres qu'espérées.

II- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources :

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : LEVIER POUR LA BIODIVERSITE

Les lois Grenelle ont élargi le spectre du PLU et ont initié ainsi le PLUi. La CAPF a lancé depuis 2021 son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) patrimonial, paysager et environnemental. Il permettra d'encadrer l'utilisation des sols, les aménagements, la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau. Le PLUi sera, une fois exécutoire, le seul et unique document référent d'urbanisme pour les 26 communes.

Les élus communautaires ont défini 3 grands objectifs :

- Protéger l'écrin du Pays de Fontainebleau et valoriser les patrimoines bâtis, naturels, agricoles et paysagers marqueurs de l'identité du territoire
- Affirmer une stratégie économique portée sur le tourisme vert, la filière équestre, le tissu économique de proximité et les entreprises à forte valeur ajoutée
- Faire du Pays de Fontainebleau un lieu de vie durable et équitable au service de ses habitants

Après un peu plus d'une année de travail portant sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement, les élus ont travaillé sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Son élaboration du PADD fait suite à un travail de diagnostic partagé, de co-construction avec les communes et de concertation avec les acteurs locaux, les associations et la population à travers les échanges suivants :

- 1 séminaire inaugural de sensibilisation à la crise climatique ouvert à tous les élus communautaires ;
- 3 ateliers thématiques avec les élus communautaires et municipaux ;
- 1 comité de pilotage sous forme de « fresque du projet » ;
- 1 atelier habitants sous forme de « fresque du projet ».

Quelques temps forts du PLUi :



Coordination de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en x bassins versants : le bassin versant de la Seine à Fontainebleau, La gestion du bassin de la Seine est assurée par le SEMEA, auquel adhère l'agglomération. Elle adhère également au Syndicat Mixte des 4 Vallées de Brie et à l'EPAGE du bassin du Loing, d'une manière moindre compte tenu des bassins versants.



Réalisation du SEMEA en 2023 (Liste non exhaustive) :

- Protection du ru de Faÿ longeant le Chemin des Tombes à Chailly-en-Bière :
 - o Phases achevées : instauration d'une préemption sur ce terrain
 - o Phases en cours : concertation difficile avec les propriétaires
 - o Phases restant à mener : acquisition, y compris par préemption en l'absence de vente à l'amiable.
- Définition et mise en œuvre de la stratégie foncière dans le périmètre du SEMEA :
 - o Phases achevées : étude de définition de la stratégie, adoption de la stratégie par le conseil syndical du SEMEA, concertation et recherche de financements.
 - o Phases en cours : marché relatif à la prestation d'animation et de veille foncières.
 - o Phases restant à mener : lancement de la phase d'animation et de veille foncières en fin d'année 2023 pour une durée d'un à trois ans.

Assainissement : la collecte des eaux usées et la gestion des eaux pluviales



Les faits marquants en Assainissement :

- o Saint Sauveur sur Ecole : Reconstruction à neuf d'une station d'épuration qui prendra en charge l'ensemble du déversement d'eaux usées de la commune pour un traitement de 1 200 équivalents habitants.
- o Chartrettes : Création d'un réseau d'assainissement gravitaire rue du Jard, avec la pose de 14 boites de branchement pour les abonnés avec la création d'un poste de refoulement et mise en place d'une pompe de relevage
- o Bourron-Marlotte : Réhabilitation du réseau d'assainissement à Rue de la libération
- o Poursuite de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal (SDAI) sur 14 communes afin de programmer et hiérarchiser les projets et les travaux sur le territoire concerné.
- o Barbizon : remise en état des réseaux sur la RD64 pour 350.000 euros



Les faits marquants en Eau potable :

- o Chartrettes : Renouvellement de la conduite du réseau eau potable à Rue Foch ;
- o Barbizon : Renouvellement de conduite du réseau sur la RD 64 ;
- o Avon : Renouvellement du réseau d'eau potable avec 55 mètres de conduites remplacées ;
- o Plusieurs campagnes de renouvellement des branchements vétustes.



Les faits marquants pour la gestion des eaux pluviales :

- o Barbizon : Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de la RD 64 ;
- o Réalisation du curage préventif et curatif sur plusieurs communes ;
- o Réalisation de campagne de contrôle par quartier, tant en domaine privé que public sur une vingtaines de communes : Chartrettes, Avon, Bois-le-Rois, Bourron-Marlotte, Fleury-en-Bière, Héricy ...

La protection de la ressource en eau :

Sur le territoire, plus de 30 captages alimentent le réseau via des eaux souterraines (nappes phréatiques). Pour répondre à l'objectif de préservation de la ressource en eau, l'agglomération met en place activement des périmètres de protection de captages et des aires d'alimentation de captages qui, plus largement, englobent tout le bassin versant.

Les périmètres de protection visent à éviter les pollutions accidentelles ou ponctuelles. La zone protégée peut varier de la proximité immédiate (point de captage) à rapprocher (pour prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage) puis éloignée (jusqu'à plusieurs kilomètres) prenant ainsi en compte toute la zone d'alimentation du captage afin de garantir la pérennité de la ressource. L'aire d'alimentation de captage désigne la zone en surface, sur laquelle l'eau s'infiltré ou ruisselle. Cette zone est délimitée dans le but de lutter principalement contre les pollutions diffuses (contaminants issus de produits fertilisants ou phytosanitaires utilisés dans les pratiques agricoles, le jardinage amateur et l'entretien des espaces verts).

Cet outil de protection complémentaire et réglementaire est à l'initiative du préfet qui peut désormais identifier, une zone dans laquelle sera instauré un programme d'actions spécifiques sur la base d'un diagnostic territorial des pressions agricoles visant à protéger la ressource.

Avancement des dossiers AAC à la date du 30/10/2023

| Secteur concerné | Etape de la procédure |
|----------------------------|--|
| Bois-le-Roi | Etude de délimitation de l'AAC |
| Bourron-Marlotte | Etude de délimitation de l'AAC |
| Chartrettes | Etude de délimitation de l'AAC |
| Fontainebleau | Mise en œuvre du plan d'actions |
| Perthes-en-Gâtinais | Mise en œuvre du plan d'actions |
| Samois-sur-Seine | Etude de délimitation de l'AAC |
| Recloses | Etude de délimitation de l'AAC |
| Vulaines-sur-Seine | Diagnostic Territorial Multi Pressions et Plan d'Actions |

Action continue sur les déchets :

Depuis 2018, l'agglomération a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.

Les actions du SMICTOM :

Le service Allo déchets pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique :

Afin de répondre aux objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte des encombrants à domicile sur appel téléphonique.

Service Allo Déchets = 1202 interventions en 2023 sur la CAPF

| | |
|---------------------------|------------|
| ACHÈRES LA FORET | 0 |
| ARBONNE LA FORET | 19 |
| AVON | 217 |
| BARBIZON | 65 |
| BOIS LE ROI | 210 |
| BOISSY AUX CAILLES | 0 |
| BOURRON MARLOTTE | 25 |
| CÉLY EN BIÈRE | 10 |
| CHAILLY EN BIÈRE | 23 |
| CHARTRETTES | 44 |
| FLEURY EN BIÈRE | 14 |
| FONTAINEBLEAU | 345 |
| HERICY | 50 |

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-058-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

| | |
|--------------------------------|-----------|
| LA CHAPELLE LA REINE | 0 |
| LE VAUDOUE | 0 |
| NOISY SUR ECOLE | 0 |
| PERTHES EN GATINAIS | 17 |
| RECLOSES | 0 |
| SAINT GERMAIN SUR ECOLE | 11 |
| SAINT MARTIN EN BIERE | 36 |
| SAINT SAUVEUR SUR ECOLE | 10 |
| SAMOIS SUR SEINE | 41 |
| SAMOREAU | 30 |
| TOUSSON | 0 |
| URY | 0 |
| VULAINES SUR SEINE | 35 |

✚ **La collecte et la valorisation des biodéchets des professionnels :** Née de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets menée depuis 2019 par le syndicat dans le cadre du projet « l'Assiette Durable », la collecte des biodéchets s'est poursuivie en 2023 auprès de 3 établissements :

INSEAD à Fontainebleau : 36,97 tonnes
 Lycée Uruguay à Avon : 14,15 tonnes
 Lycée François 1er à Fontainebleau : 9,88 tonnes

Sur le territoire de la CAPF : Fin 2023, le déploiement de bornes pour la collecte des biodéchets à destination des particuliers a débuté (semaine 51) 33 bornes implantées semaine 51 : 12 à Avon, 2 à Bois-le-Roi, 7 à Fontainebleau, 4 à la Chapelle-la-Reine.

✚ **Campagne « Forêt Belle » :** 10 opérations citoyennes de ramassage des déchets soutenues par le SMICTOM en 2023 sur la CAPF :

| Date | Organisateur | Lieu |
|-----------------|-----------------------------|--|
| 24-mars-23 | Collège Christine de Pisan | Abords du Collège de Perthes-en-Gâtinais |
| 25-mars-23 | Association AAB | Sentiers d'Héricy |
| du 3 au 7 avril | Ecole Alfred Binet | Sentiers de Samois |
| 14-avr-23 | Entreprise CORNING | Avon - Les Fougères |
| 02-juin-23 | Ecole primaire Haut Changis | Avon - station écologique forestière, jardins familiaux, sentier ancienne route de Bourgogne |

| | | |
|-------------------------------|-----------------------------|--|
| 16-juin-23 | Entreprise CORNING | Avon - ancienne route de Bourgogne, bois Gautier, bois derrière le prieuré |
| 21-juin-23 | Entreprise Eden RED | Bourron-Marlotte derrière le gymnase |
| 25-juil-23 | ALSH Hericy | Parc du Château de Stoppa |
| 23-sept-23 | Entreprise TESSI | Avon - ZAC de Valvins |
| 18-nov-23 (Durant la SERD) | Opération Marre des Déchets | Fontainebleau - Route des Fontaines |

Dans ce cadre, le SMICTOM a fourni aux organisateurs des kits « clés en main » comprenant des supports de communication et le matériel nécessaire au ramassage des déchets. La collecte des déchets ramassés est également prise en charge par le syndicat.

5^{ème} édition des Journées Forêt Belle

Pour la CAPF :

19 communes
21 points de ramassage
3 établissements scolaires

Pour le territoire du Smictom :

6 tonnes de déchets ramassés dont
3,5 tonnes d'ordures ménagères, 1
tonne de verre et 1,5 tonnes de
déchets encombrants.



Opération « coup de poing »

Nettoyage de la route départementale 138 (route de Bourgogne) :
1 tonne de déchets ramassés avec 500 kg d'encombrants
Plus de 200 participants.

✚ **Semaine Européenne de la réduction des déchets :** La SRED a été consacrée aux biodéchets du 18 au 26 novembre 2023 :

- 1 Atelier compostage à Fontainebleau (Mairie) le 18/11
- 1 réunion publique sur le tri à la source des biodéchets à Avon (Pavillon de l'Erable) le 21/11
- Campagne de pesée des déchets alimentaires au restaurant scolaire de l'école des Viarons à Bois-le-Roi du 20 au 24 novembre
- Atelier récup' lors de la Journée des Réparations à Bois-le-Roi
- Ramassage de déchets Fontainebleau (Opération Marre des Déchets) le 18/11

✚ **Distribution des composteurs :**

Répartition des composteurs distribués par commune

| | |
|---------------------------|-----------|
| ACHERES LA FORET | 32 |
| ARBONNE LA FORET | 20 |
| AVON | 85 |
| BARBIZON | 59 |
| BOIS LE ROI | 150 |
| BOISSY AUX CAILLES | 4 |

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-058-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

| | |
|--------------------------------|-------------|
| BOURRON MARLOTTE | 72 |
| CELY EN BIERE | 28 |
| CHAILLY EN BIERE | 32 |
| CHARTRETTES | 55 |
| FLEURY EN BIERE | 9 |
| FONTAINEBLEAU | 93 |
| HERICY | 99 |
| LA CHAPELLE LA REINE | 21 |
| LE VAUDOUE | 23 |
| NOISY SUR ECOLE | 24 |
| PERTHES EN GATINAIS | 42 |
| RECLOSES | 8 |
| SAINT GERMAIN SUR ECOLE | 6 |
| SAINT MARTIN EN BIERE | 18 |
| SAINT SAUVEUR SUR ECOLE | 15 |
| SAMOIS SUR SEINE | 47 |
| SAMOREAU | 79 |
| TOUSSON | 4 |
| URY | 21 |
| VULAINES SUR SEINE | 50 |
| TOTAL | 1096 |

Communication sur le compostage collectif et individuel et l'obligation de tri à la source des biodéchets :

Bilan de l'opération nationale « Tous au Compost »

Inauguration d'un composteur collectif en pied d'immeuble à la résidence du Bois-Fleuri à AVON.

Exemples de supports de communication utilisés pour le compostage individuel et collectif



**Pour son anniversaire,
soyez novateur !**

Offrez-lui un COMPOSTEUR !



SMICTOM
de la Région de Fontainebleau

www.lasolutioncestvous.fr
www.smictom-fontainebleau.fr

Livraison à domicile
0800 133 895 Appel gratuit depuis un poste fixe



**Le COMPOSTAGE,
facile à tout âge !**

SMICTOM
de la Région de Fontainebleau

www.lasolutioncestvous.fr
www.smictom-fontainebleau.fr

Passer commande
0800 133 895 Appel gratuit depuis un poste fixe



**Réduisons nos déchets
COMPOSTONS**

**LIVRAISON ET
MONTAGE
GRATUITS**

**LES COMPOSTEURS
DU SMICTOM**

Pour passer commande, appelez le
0800 133 895 Appel gratuit depuis un poste fixe



400 L- 32 €
78,5 cm x 78,5cm
hauteur : 75 cm



800 L- 39 €
100,5 cm x 100,5 cm
hauteur : 74 cm



400 L- 25 €
74 cm x 74 cm
hauteur : 84 cm



600 L- 33 €
80 cm x 80 cm
hauteur : 104 cm

**BIOSEAU
OFFERT**

SMICTOM
de la Région de Fontainebleau



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-058-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

✚ **Le déploiement de la stratégie du tri à la source des biodéchets** : Le SMICTOM a organisé 3 réunions publiques « que faire de mes biodéchets ? »

- Le 28 novembre à Achères
- Le 8 décembre à Cély
- Le 21 décembre à Fontainebleau

25 points d'apport volontaire à biodéchets ont été implantés fin décembre 2023 sur les communes de Avon, Fontainebleau, Bois-le-Roi et La Chapelle-la-Reine. La collecte a commencé en janvier 2024. L'agglomération a mis gracieusement à disposition de l'association sur le quartier du Bréau, une surface pour permettre de traiter ces biodéchets.

La lutte contre les frelons asiatiques :

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la CAPF souhaite s'engager dans une lutte collective et volontaire contre ce nuisible présent sur son territoire. Il est à noter que les communes de Bois-le Roi, Recloses et Ury se sont mobilisées de manière individuelle et prennent en charge la destruction des nids de frelons asiatiques à titre gracieux.

Dans ce sens, et afin d'assurer une politique coordonnée et efficace sur son territoire, la CAPF a conventionné, courant juin avec le GDSA 77 en vue d'assurer, autant que de besoin, la destruction des nids sur l'ensemble de son territoire et selon un protocole sécurisé sur le plan à la fois sanitaire et environnemental. Les interventions se limitent au domaine public (et privé de l'agglomération) et des 26 communes. Depuis le début du partenariat, 8 interventions ont été réalisées entre septembre et novembre 2023, principalement pour des nids secondaires.

III- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains :

LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT : L'AMELIORATION DE L'ACCES ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT

Le conseil communautaire a engagé l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2019. Le PLH, document stratégique, définit, pour une période de six ans, les principes et les objectifs de la politique publique de l'habitat communautaire visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans un objectif de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire.

En 2022, deux phases se sont succédé :

✚ Élaboration et la finalisation du document d'orientation : séminaire élus organisé autour d'une proposition d'orientations et d'objectifs en lien avec le diagnostic et le travail en ateliers par secteurs et des partenaires en janvier ; concertation dématérialisée auprès des communes pour prioriser les orientations et les objectifs, l'objectif de production de logement annuelle neuve et sortie de vacance, faire le point sur les zones foncières potentiellement mutables sous format de cartographie ; concertation avec l'État avec présentation des orientations et objectifs notamment l'obligation de disposer d'un certain nombre de logements sociaux pour les communes SRU

✚ Elaboration du programme d'actions : 4 ateliers thématiques regroupant les partenaires et les communes autour de l'habitat innovant, l'offre sociale, l'attraction des ménages et la rénovation du parc existant ; 26 entretiens avec les communes, première proposition de plan d'actions ; concertation dématérialisée avec l'ensemble des communes sur les éléments présentés ; conférence des maires ; concertation avec l'État.

LE SERVICE LOGEMENT :

Le service logement de l'agglomération est un lieu d'enregistrement régional des demandes. Il joue le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux et enregistre les demandes. Le nombre de demandes Une nette augmentation est constatée depuis la crise sanitaire et sans doute en parallèle à la production de logements dynamique sur le territoire, principalement à Fontainebleau et Avon.

Quelques chiffres de 2022 (car pas encore connaissance des données 2023 à ce jour) :

1415 demandes enregistrées ou renouvelées
1193 demandes pour l'agglomération
222 demandes pour des communes extérieures

Développement de l'offre des transports en commun :

Il s'agit d'une action continue. En partenariat avec IDFM et les exploitants du territoire (notamment Transdev), plusieurs développements et ajustements d'offre de transports ont été menés au cours de l'année 2023 :

✚ **Le renouvellement du Pass'Local** : L'agglomération renouvelle le Pass'Local en 2023. Ce titre de transport complète l'offre tarifaire proposée aux seniors par Île-de-France Mobilité (Navigo) et le Département de Seine-et-Marne (forfait Améthyste). Il est dédié aux habitants de nos 26 communes, âgés de 65 ans et plus et soumis à l'impôt sur le revenu. Il donne accès à la totalité des lignes de bus régulières (y compris ligne 34 Seine-et-Marne express) et transport à la demande, qui couvrent notre territoire, hors réseau ferroviaire

✚ **L'amélioration du service de « Transport à la demande »** : L'offre de transport s'est élargie pour le TàD du Gâtinais, avec l'ajout de deux nouvelles destinations en heures creuses, de 9h à 17h : le centre commercial de La Chapelle-la-Reine et le marché de Milly-la-Forêt. La ligne dessert toujours la gare SNCF de Fontainebleau-Avon, le Château et l'hôpital avec une nouvelle offre en heure de pointe de 6h à 9h et de 17h à 20h, pour les communes de Noisy-sur-École, le Vaudoué, Achères-la-Forêt, Ury et Recloses. Les usagers bénéficient d'une correspondance directe avec les trains depuis et vers la gare. Cette évolution de l'offre permet une plus grande flexibilité dans les déplacements journaliers et occasionnels.

Développement du tourisme :

- ✚ Développement loisirs tourisme du Port de Valvins avec les travaux renouvellement des pontons et la poursuite projet de développement (rétablissement servitudes marche pieds – acquisitions foncières...) ;
- ✚ Contribution à l'Etude accueil des publics sur le massif ;
- ✚ Mobilisation de l'Office de tourisme : marketing destination tourisme durable, animation de la filière, promotion des savoir-faire locaux (boutiques, activités groupes et communication), JO 2024...
- ✚ Réalisation étude de reconversion de Maisons forestières cédées par l'Etat : cahier des charges finalisé, une étude est donc lancée

L'accès au sport :

Le sport est un vecteur essentiel d'épanouissement des humains mais également un gage de maintien en bonne santé. Le sport sur ordonnance et le sport santé, inscrits dans la loi, sont le témoignage que le corps médical et les autorités reconnaissent les bienfaits de la pratique sportive dans une vision de la santé de la population.

Notre collectivité, à travers la mise à disposition des équipements sportifs participe au bien-être et à la santé des habitants du Pays de Fontainebleau. L'apprentissage de la natation est aussi un facteur de santé publique important.

Ce sont environ 7 200 adhérents des associations qui utilisent au moins une fois par semaine les stades et gymnases mis à leur disposition. La plupart disposent d'au moins deux créneaux dans la semaine. Plusieurs associations disposent d'une section « loisirs » ou « sport santé ».

Environ 3 800 élèves des écoles primaires, collèges et lycées profitent des stades et gymnases gérés par la CAPF chaque semaine.

La piscine a la particularité d'offrir des heures d'ouverture au public. Ainsi, en 2023, près de 70 000 entrées ont été enregistrées. Elles s'ajoutent aux 60 000 entrées liées aux pratiques associatives et au 35 000 entrées scolaires.

Les activités proposées par la piscine (aquagym, Aquabike, leçons...) ont attiré plus de 400 personnes par semaine tout au long de l'année.

Ces chiffres témoignent de la vitalité du tissu associatif, de la diversité des offres et de la motivation des pratiquants. Que ce soit à des fins de performance, ou le plus souvent de bien-être, nos installations accueillent de nombreuses personnes attirées par la pratique physique et ses bienfaits.

IV- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations :

Fonds de concours « Sobriété énergétique » :

La CAPF a mis en place courant 2023 d'un fonds de concours « Sobriété énergétique » afin de concourir à la réalisation de son objectif d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, notamment publics. Le but est d'allouer aux communes, qui s'engagent dans une démarche de sobriété énergétique et de réduction des émissions GES de leur patrimoine bâti, un financement complémentaire afin d'engager des travaux de rénovation souvent très coûteux.

Les travaux éligibles sont ceux relatifs à la rénovation énergétique comme l'isolation ou le changement de chauffage vers une énergie renouvelable et qui permettent une économie d'énergie d'au moins 30% par rapport à l'état initial.

Ce fonds de concours dure 3 ans, de 2023 à 2026, et est estimé à 3 450 750 €.

Exemples de projets financés :

- ✚ Rénovation énergétique et restructuration de la Maison dans la Vallée sur la commune d'Avon : subvention de 677 250.00 € ;
- ✚ Rénovation de la toiture de l'école élémentaire les Tilleuls sur la commune de Vulaines - sur - Seine : subvention de 8 421.19 €.

Fonds de concours « Soutien à la restauration du patrimoine culturel » :

La CAPF a mis en place courant 2023 un fonds de concours « Soutien à la restauration du patrimoine culturel ». Cette action vient pour donner suite à des sollicitations, en particulier par le Château de Fontainebleau, afin d'apporter une participation financière de soutien, au coup par coup, pour la restauration du patrimoine sur le territoire.

Les diverses communes du territoire ayant vocation à mettre en œuvre des opérations de rénovation du patrimoine, il est apparu utile de mettre en place un fonds de soutien communautaire à la rénovation du patrimoine à destination des communes. L'aide apportée varie selon le montant global du projet :

- ✚ Si le coût est inférieur à 40 000€ HT, l'aide est plafonné de 5 000€ ;
- ✚ Si le coût dépasse les 40 000€ HT, le plafond du fonds s'établira à 10 000€.

- ✚ Exemples de projets financés : Remplacement de la porte d'entrée de l'église de Chartrettes : subvention de 5.000 €

La Fabrique prospective « Télétravail et villes moyennes : quelles mutations ? » :

Le Pays de Fontainebleau fait partie avec 5 autres territoires de la fabrique prospective lancée au plan national par l'ANCT afin d'aider les EPCI accompagnés d'apprécier la réalité du télétravail dans les villes moyennes et d'en tirer des opportunités en termes d'attractivité, de renforcement de leur position de centralité et de transition écologique. A ce titre, la CAPF a intégré un dispositif déployé sur la durée d'un an (novembre 22 à novembre 23) qui a vocation à aboutir à la livraison d'un plan d'action pour favoriser le déploiement du télétravail.

Le déploiement de la fibre optique :

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de l'agglomération de la façon suivante :

- ✚ La fibre est déployée via ORANGE sur Avon et Fontainebleau. L'opérateur a supporté intégralement le coût du déploiement sur le territoire de ces deux communes. On compte 8680 prises employées sur Avon et 12402 sur Fontainebleau, soit 80% de foyers raccordés sur les deux communes.
- ✚ Pour les 24 autres communes, les travaux de déploiement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Seine et Marne Numérique avec des travaux financés par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

L'engagement auprès de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse :

En 2022, les élus communautaires ont travaillé à l'élaboration d'un projet éducatif de territoire (PEdT) qui définit un schéma de développement autour de 3 axes :

- ✚ Animer la communauté éducative du territoire ;
- ✚ Garantir la qualité et la continuité de l'action éducative ;
- ✚ Soutenir le rôle des parents dans l'action éducative.

Le service petite enfance / enfance / jeunesse du Pays de Fontainebleau est chargé de mettre en œuvre ce projet, notamment à travers le « Plan mercredi », ainsi que le fonctionnement pédagogique, humain et matériel des actions qui en découlent.

L'année 2023 est marquée par un travail important du service avec les communes du périmètre enfance. Plusieurs actions ont été mises en place :

- ✚ Actions enfance :
- **Projet Vélo avec des actions vélo, temps fort famille autour des déplacements doux ;**
- **Projet du jardin potager pédagogique :** Un espace aménagé est dédié à un jardin pédagogique dans le jardin de l'accueil de Loisirs du Pays de Fontainebleau à Cély. Une animatrice encadre 8 enfants maximum lors de 5 séances pédagogiques au moins pour développer le jardin de la préparation du sol aux plantations en se servant du compost mis en place en parallèle.
- **Spectacle avec l'Office National des forêts :** L'Office National des Forêts (ONF) et la compagnie Les Arlequins ont organisé un spectacle intitulé « Tra La La », pour les enfants à partir de 4 ans. Il s'agit d'un numéro qui sensibilise au respect de la nature et à l'importance des arbres.
- **Sensibilisation avec le SMICTOM Du Pays de Fontainebleau :** Le SMICTOM intervient auprès des enfants du centre de loisirs de Cély-en-Bière afin de leur transmettre l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

- **Spectacle de magie sur le recyclage :** Il s'agit d'un spectacle de magie pédagogique et théâtralisé qui raconte l'histoire de deux déménageurs qui doivent vider l'appartement de Monsieur Miracle, un grand magicien tout en s'intéressant à toutes les questions sur le tri et le recyclage.
- **Réalisation d'un spectacle fin d'année sur le respect de la nature :** Il s'agit d'un spectacle sous forme de pièce théâtrale, écrite par les enfants pour rappeler l'importance de respecter la forêt.
- **Sensibilisation sur les bouchons de l'espoir :** En partenariat avec une association Les Clayes Handisport, les bouchons sont collectés pour être valorisés et permettre le financement du matériel handisport (créateur d'emploi) au profit de personnes atteintes de handicap.

✚ Actions jeunesse :

- **Sensibilisation sur la nutrition :** Des interventions ludiques, sous forme de jeu ont été réalisées auprès des ados accueillis en centre de loisirs afin de les sensibiliser à manger équilibré.
- **Sortie forêt sur les traces de St Louis avec ONF :** En partenariat avec l'ONF, une visite des fouilles archéologiques de la butte Saint Louis a été organisée. Les jeunes participants ont profité d'une visite commentée des fouilles en cours.

Le soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes :

- ✚ L'organisation du Salon de l'emploi le 21 avril 2023 qui a réuni 80 exposants, avec la mobilisation de jeunes suivis par la Mission locale et l'E2C pour l'accueil et du tractage.

| |
|---|
| 66 employeurs locaux + de 250 offres 22 embauches identifiées début juillet |
|---|

- ✚ La création de la page Emploi/ Orientation/Formation sur le site internet de l'agglomération.

L'accueil des Gens de Voyage :

La CAPF a inauguré en février 2023 sa première aire d'accueil des gens de voyage, avec 20 places.

V- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

Coopération autour de l'économie sociale et solidaire autour des activités stratégiques :

✚ **Liste non exhaustive des faits marquants :**

- Entrée au sociétariat de la SCIC Fablab ;
- Séminaire d'information sur les SCIC à destination des communes/communauté ;
- Adhésion au RTES (réseau de collectivités engagées dans l'ESS).

✚ **FOCUS sur les bénéficiaires relevant de l'ESS :**

- Organisation d'une réunion d'info « créer/reprendre en coopérative » : 17 participants ;

- Partenariat avec France Active Seine et Marne Essonne :
 - ✓ Boostez votre idée d'entreprise engagée : 5 projets candidats, 4 projets accompagnés ;
 - ✓ Participation jury Emergence 2023 : 1 projet du territoire était candidat ;
- Mise en avant de 3 structures de l'ESS dans la cadre du concours talents (Smile for future, Agrof'ile, Compost & nous) ;
- Aide immobilière pépinière de la communauté : association Smile for future au sein du dispositif ;
- 9 rendez-vous d'appui individuel avec des structures de l'ESS (dont accompagnement de la création de la SCIC Fablab).

Le soutien à l'agriculture et l'alimentation :

- ✚ Elaboration d'un plan d'actions sur le foncier agricole en vue de favoriser l'implantation et la diversification productions alimentaires :
 - **Projet Cuisine centrale en circuits alimentaires de proximité :** la réalisation d'un cahier des charges d'une étude portant sur la faisabilité du montage du projet en coopérative.